

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le 30/08/2023



ID : 001-200070118-20230829-DEL_23_08_29_03-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 août 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 6

Absents : 11

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Marianna MORSLI, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme Claude CLEYET-MARREL), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2023/08/29/03– TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 1^{er} septembre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n° 2023/06/27/01 du 27 juin 2023 fixant le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2023,

Monsieur le Président rappelle qu'un poste de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif au Service Petite Enfance à temps non complet 12 heures hebdomadaires a été créé en août 2022.

La répartition du temps de travail est fixée comme suit :

- 0,3 ETP de quotité obligatoire de personnel infirmier dans une crèche avec une capacité d'accueil entre 40 et 59 enfants,
- 0,03 ETP pour les missions de Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (obligation nouvelle issue du décret n° 2021-1131).

Il précise que l'agent doit disposer d'un diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier, et que dans le cas d'un diplôme d'Etat d'infirmier, il lui faut disposer en outre d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience similaire minimale de 3 ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier (conditions spécifiées pour le référent santé à 0,03 ETP par application de l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique).

Il indique qu'à défaut de candidature de fonctionnaire, un agent a été recrutée sous CDD en août 2022 mais que celle-ci a démissionné après un an d'exercice évoquant la trop faible quotité horaire et la difficulté de pouvoir cumuler avec d'autres postes.

Il informe le conseil qu'aucune candidature n'a été reçue depuis que l'offre a été publiée en juin 2023. Enfin, il ajoute que d'autres pistes ont été évoquées, à savoir le rapprochement avec d'autres établissements pour mutualiser du personnel ou encore le rapprochement avec une personne qui effectue ces missions sous forme de vacations. Ces pistes n'ont pas abouti ou ont été écartées au regard du coût élevé.

Monsieur le Président conclut qu'au regard des difficultés de recrutement, de la nécessité confirmée par le Conseil départemental de l'Ain de respecter en toutes conditions la présence d'une Infirmière, des difficultés à remplacer les absences malgré le poste de volante et de la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), il propose de modifier l'emploi de Référent(e) Santé, Prévention et Accueil Inclusif en augmentant son temps de travail de 12 heures à 28 heures hebdomadaires comme suit :

- 0,3 ETP de quotité obligatoire de personnel infirmier dans une crèche avec une capacité d'accueil entre 40 et 59 enfants,
- 0,04 ETP pour les missions de Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (obligation nouvelle issue du décret n° 2021-1131),
- création de 0.46 ETP pour des missions d'accompagnement des assistantes d'accueil des enfants et de la direction.

Il précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (pour les recrutements actuels ou futurs), le poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement L332-8-2° du code général de la fonction publique « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté »). En cas de recours à un agent contractuel de droit public, le contrat sera conclu pour une durée déterminée

maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans avec obligation de republier l'offre à l'issue du premier renouvellement.

Vu l'avis favorable du bureau du 22 août 2023,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE la proposition de modification de :

- Suppression de l'emploi de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif à temps non complet 12 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales,
- Création d'un emploi de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif à temps non complet 28 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales.

FIXE le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué en annexe, à effet au 1^{er} septembre 2023 ;

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 29 août 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Tableaux des emplois permanents au 1^{er} septembre 2023

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le



ID : 001-200070118-20230829-DEL_23_08_29_03-DE

Tableau des emplois permanents à temps complet au 1^{er} septembre 2023

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B1
Responsable de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	A3 ou B1
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B2 ou C1
Responsable de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B1 ou C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administrative et comptable	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux	C1 ou B3
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	B2
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques, Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Bâtiments/Espaces extérieurs	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, Adjointes Techniques ou des Agents de maîtrise	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques	C2 et C2 logé
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 35h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance (suppression au 1 ^{er} octobre 2022)	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3

Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Reçu en préfecture le 30/08/2023 Publié le
Animateur/Animatrice du RPE VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	ID : 001-200070118-20230829-DEL 23_08_29_03-DE
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	9	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	A4 (25 h) ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} septembre 2023

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Animateur(rice) Référent(e) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	A4 ou B3 ou C1
Animateur(rice) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 24h/semaine	A4 ou B3 ou C2
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RPE et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 18h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif	1	Cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales 28h/semaine	A4 ou B2
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RPE SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

Vu pour être annexé à la délibération n°2023/08/29/03 du 29 août 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX